

SOMMAIRE1

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

POINTS SE RAPPORTANT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES 4

Aspects extérieurs des migrations 4

Partenariat oriental 5

Libye 6

POINTS SE RAPPORTANT À LA DÉFENSE 9

Comité directeur de l'Agence européenne de défense 9

Menaces hybrides 10

Renforcer les capacités à l'appui de la sécurité et du développement 11

Divers 12

* Afghanistan 12

Réunions en marge du Conseil 13

* Conseil d'association UE-Tunisie 13
* Échange de vues avec le Haut-Commissaire colombien pour la paix en Colombie, Sergio Jaramillo 13
* Déjeuner 13
* Dîner 13

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

* Instrument de soutien aux missions 14
* Conseil des ministres ACP-UE 14
* Représentant spécial de l'Union européenne - Processus de paix au Proche-Orient 14
* Représentant spécial de l'Union européenne - Asie centrale 15
* Accueil temporaire de certains Palestiniens 15
* Sanctions à l'encontre de l'Iran 15
* Catalogue des forces 2015 15

POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

* EUTM République centrafricaine 15

AGRICULTURE

* Produits laitiers - Plafonds pour l'achat de lait écrémé en poudre et de beurre 16

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

POINTS SE RAPPORTANT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Aspects extérieurs des migrations

Le Conseil a débattu des activités de l'UE liées aux aspects extérieurs des migrations. Il est convenu de la nécessité de se concentrer davantage sur les routes de la Méditerranée aussi bien orientale que centrale. Il a évalué les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord conclu entre l'UE et la Turquie, et a en outre réexaminé les mesures et initiatives prises par l'UE concernant la route de la Méditerranée centrale.

Les ministres ont souligné les mesures prises pour lutter contre les trafiquants et les passeurs, notamment dans le cadre de l'opération navale de l'UE, EUNAVFOR MED Sophia, le soutien accordé par l'UE à l'Afrique par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale d'urgence, le lancement d'une série de dialogues approfondis de haut niveau en matière de migration avec les pays africains et les travaux menés avec les pays du G5 du Sahel.

La haute représentante a informé le Conseil qu'au cours de ces six derniers mois, l'opération navale menée par l'UE en mer Méditerranée avait permis de sauver 13 000 vies, de procéder à l'arrestation de 68 trafiquants et de neutraliser 100 navires.

Partenariat oriental

Le Conseil s'est penché sur l'évolution de la situation politique dans les pays partenaires d'Europe orientale, ainsi que sur la meilleure manière de faire avancer le Partenariat oriental, dans la perspective de la réunion annuelle du Partenariat oriental qui se tiendra le 23 mai 2016.

Afin de préparer la réunion ministérielle, le Conseil a évalué le cadre du Partenariat oriental dans le contexte de la différenciation accrue des relations bilatérales; il s'est penché sur les moyens d'aider les pays du Partenariat oriental à poursuivre les réformes et sur la manière dont le Partenariat pourrait contribuer à renforcer la stabilité dans la région. Il a insisté sur l'importance que revêt la mise en œuvre les engagements pris en matière de réformes.

Le quatrième sommet du Partenariat oriental s'est tenu à Riga les 21 et 22 mai 2015. Il a confirmé une nouvelle fois l'importance stratégique que l'UE attache au Partenariat oriental et a témoigné de sa ferme détermination à entretenir des relations plus étroites et sur mesure avec les six pays partenaires et du vif intérêt qu'elle porte à cette question.

Depuis le sommet de 2015, et dans la perspective du prochain sommet du Partenariat oriental qui se tiendra en 2017, la coopération dans le cadre du Partenariat oriental est centrée sur la mise en œuvre des engagements pris dans les principaux domaines de coopération convenus à Riga, à savoir le renforcement des institutions et la bonne gouvernance; la mobilité et les contacts entre les personnes; l'exploitation des débouchés commerciaux; et l'amélioration des interconnexions, notamment dans les secteurs des transports et de l'énergie. L'UE a continué à consolider ses relations différenciées et sur mesure avec les pays du Partenariat oriental, comme prévu également dans le cadre de la révision de la politique européenne de voisinage, qui met en outre l'accent sur la stabilité.

Libye

Le Conseil a approuvé les conclusions suivantes:

"1. L'UE se félicite de l'arrivée du Conseil de la présidence à Tripoli, le 30 mars 2016, et salue le courage et la détermination du Premier ministre Sarraj, des autres membres du Conseil de la présidence et d'autres acteurs qui apportent leur appui sur le terrain. Cette évolution contribue à poser des jalons en vue de permettre une gestion effective des affaires publiques du pays par le gouvernement d'entente nationale et de répondre aux besoins des Libyens.

2. La réussite de ce gouvernement dépendra des efforts collectifs et de la coopération des Libyens et de leurs dirigeants. L'UE souligne que la Libye est maître du processus politique et qu'il importe que celui-ci soit ouvert à tous, notamment par une participation continue des acteurs politiques et locaux, des femmes et de la société civile. L'UE, ainsi que les pays voisins de la Libye, les Nations unies et la communauté internationale sont prêts à apporter un soutien au gouvernement d'entente nationale, à la demande de celui-ci, afin de l'aider à rétablir la paix et la stabilité dans le pays.

3. L'accord politique libyen, signé à Skhirat le 17 décembre 2015 et approuvé par le Conseil de sécurité des Nations unies via la résolution 2259 adoptée à l'unanimité le 23 décembre 2015, demeure la base pour la réalisation de progrès politiques en Libye. Cet accord a été pleinement soutenu par l'UE, qui considère le gouvernement d'entente nationale comme le seul gouvernement légitime en Libye. L'UE demande à tous les acteurs concernés, en particulier ceux de la région, de continuer de presser toutes les parties libyennes de collaborer de manière constructive avec le gouvernement d'entente nationale et toutes les autres institutions concernées par l'accord politique libyen. Elle souligne que la résolution 2259 appelle notamment à ne plus soutenir les institutions parallèles qui prétendent représenter l'autorité légitime mais ne sont pas parties à l'accord, et à cesser tout contact officiel avec elles.

4. L'UE se félicite que diverses institutions nationales, dont la Banque centrale, la Compagnie pétrolière nationale (National Oil Company) et l'Autorité libyenne d'investissement (Libyan Investment Authority), ainsi que des municipalités libyennes, aient reconnu l'autorité de ce gouvernement. Elle s'attend à ce que le pouvoir soit immédiatement transféré au gouvernement d'entente nationale, en bon ordre et de manière pacifique, et engage les milices et les groupes armés existants à respecter l'autorité de ce dernier. À cet égard, l'UE demande instamment à la Chambre des représentants et aux autres institutions, y compris le Conseil d'État en devenir, d'assumer les fonctions qui leur ont été assignées en vertu de l'accord politique libyen.

5. L'UE réaffirme qu'elle soutient sans réserve les efforts déployés par la mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL) et M. Martin Kobler, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, pour assurer la mise en œuvre pleine et entière de l'accord politique libyen par toutes les parties, et elle continuera de les aider activement à mener à bien ces efforts.

6. L'UE a appliqué des mesures restrictives à l'encontre de trois personnes physiques qui ont entravé la mise en œuvre de l'accord politique libyen et la transition politique. Elle réexaminera ces mesures si les personnes concernées venaient à modifier leur comportement et elle pourrait, au besoin, prendre des mesures restrictives supplémentaires à l'encontre d'autres personnes qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité en Libye, ou qui compromettent la transition politique du pays.

7. L'UE rappelle qu'elle est déterminée à mettre en place dans son intégralité un ensemble de mesures visant à apporter au gouvernement d'entente nationale et aux Libyens un soutien immédiat et substantiel, d'un montant total de 100 millions d'euros, dans un certain nombre de domaines, qui seront définis et dont l'ordre de priorité sera établi en étroite coopération avec ce gouvernement et en coordination avec la MANUL. L'UE se félicite de la réunion qui s'est tenue à Tunis, le 12 avril, sous la présidence de la MANUL et du Royaume-Uni, afin de déterminer les moyens permettant à la communauté internationale d'appuyer les priorités définies par le gouvernement d'entente nationale en vue d'apporter au peuple libyen la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité. Le fonds de stabilisation pour la Libye établi récemment constituera, à cet égard, un outil important. L'UE continuera à fournir une aide à court terme au moyen de divers instruments de financement, y compris par un soutien aux municipalités et la fourniture de services essentiels à la population libyenne qui en a besoin. L'amélioration de la situation en matière de sécurité sur le terrain faciliterait la fourniture effective de l'aide de l'UE. Celle-ci est prête à apporter au gouvernement d'entente nationale une aide en matière de gestion des migrations et de l'asile, en étroite coordination avec le HCR et l'OIM, en tenant compte des résultats du sommet de La Valette.

8. L'UE condamne avec force toutes les tentatives visant à compromettre la stabilisation de la Libye et rappelle qu'elle est vivement préoccupée par la menace grandissante que fait peser le terrorisme, notamment celui de Daech et de ceux qui s'en réclament. Cette menace met en exergue la nécessité urgente pour le gouvernement d'entente nationale de fédérer toutes les forces libyennes, de quelque région qu'elles viennent; il n'est d'autre moyen qui permette à la Libye de s'engager sur la voie de la paix, de la stabilité et de la prospérité, tout en préservant son unité et son intégrité territoriale.

9. L'UE est prête à apporter un soutien au secteur de la sécurité pour répondre aux demandes que présenterait le gouvernement d'entente nationale. Si la Libye devait en faire la demande, et à l'issue de consultations avec les Libyens, une éventuelle mission PSDC civile pourrait venir appuyer les efforts du pays, entre autres en dispensant des conseils et en contribuant au renforcement des capacités dans les domaines de la police et de la justice pénale, y compris en matière de lutte contre le terrorisme, de gestion des frontières, de lutte contre la migration irrégulière et de trafic de migrants et de traite des êtres humains, dans le cadre plus large de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité. Cette éventuelle mission pourrait s'appuyer sur la capacité de planification existante de l'EUBAM Libya. Outre la possibilité d'une mission civile, une réflexion plus approfondie sera également menée sur l'appui qui peut être fourni dans le cadre de l'EUNAVFOR MED Sophia, en renforçant sa capacité à démanteler le modèle économique des réseaux de passeurs et de trafiquants d'êtres humains et à contribuer à la sécurité dans un cadre plus large pour appuyer les autorités libyennes légitimes, par exemple en contribuant éventuellement au renforcement des capacités des garde-côtes libyens et à la mise en œuvre du droit international. L'UE veillera à ce que sa contribution réponde aux demandes et aux besoins des autorités libyennes, en garantissant la pleine maîtrise du processus par la Libye, et à ce que cette contribution soit coordonnée et compatible avec d'autres mesures de soutien au niveau international, sous la coordination générale de la MANUL. Par ailleurs, l'UE mesure l'importance que revêt la sécurité des frontières libyennes pour la sécurité régionale et européenne. À cet égard, l'UE examinera les moyens de renforcer son soutien régional, y compris par l'intermédiaire des activités PSDC menées actuellement dans la région du Sahel.

10. L'UE réaffirme qu'elle condamne vigoureusement toutes les violations des droits de l'homme commises en Libye. Elle soutiendra résolument le gouvernement d'entente nationale pour ce qui est de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

11. L'UE est vivement préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire et appelle à prendre de toute urgence des initiatives pour faire face à la situation dans les zones les plus touchées, y compris Benghazi. À cet égard, l'UE accueille avec satisfaction le plan d'aide humanitaire des Nations unies et se tient prête à apporter une aide supplémentaire. Elle appelle l'ensemble des parties en présence en Libye à garantir un accès sans entraves à l'aide humanitaire, ainsi que la sécurité des travailleurs humanitaires, afin de faciliter l'aide et la protection des civils qui en ont besoin."

POINTS SE RAPPORTANT À LA DÉFENSE

Comité directeur de l'Agence européenne de défense

Les ministres de la défense ont tenu une réunion dans le cadre du comité directeur de l'Agence européenne de défense (AED), sous la présidence de Mme Federica Mogherini, en sa qualité de chef de l'Agence. Tous les États membres y ont participé, à l'exception du Danemark.

Les ministres ont examiné la mise en œuvre du cadre d'action pour une coopération systématique et à long terme, qui avait été approuvé par les États membres en novembre 2014, sur la base d'un rapport intermédiaire élaboré par l'AED. Un rapport complet sera réalisé par l'agence et le SEAE à l'automne 2017. Le rapport intermédiaire a été établi par l'AED sur la base de questionnaires qui ont été envoyés aux États membres et remplis par ceux‑ci. Il souligne que les États membres soutiennent en général le cadre d'action et son objectif, qui consiste à fournir une base cohérente pour la coopération dans le domaine de la défense en Europe, depuis la définition des priorités jusqu'au soutien en service.

Les ministres ont également évoqué des considérations relatives à l'autonomie stratégique, en s'appuyant sur un document de réflexion établi par l'AED au sujet des conséquences de l'autonomie stratégique de l'Europe sur la PSDC.

L'Agence a informé les ministres des progrès réalisés sur un certain nombre de thèmes, notamment en ce qui concerne les quatre grands programmes relatifs aux capacités (le ravitaillement en vol, les télécommunications gouvernementales par satellite, la cyberdéfense et les systèmes d'aéronefs télépilotés), la recherche, les mesures d'incitation en faveur de la coopération dans le domaine de la défense et les efforts déployés pour lutter contre les menaces hybrides.

Enfin, les ministres ont adopté un ensemble de recommandations pour la mise en œuvre des tâches clés et des prochaines étapes de la coopération sur les capacités de défense.

Menaces hybrides

Le Conseil a approuvé les conclusions suivantes:

"1. Le recours accru à des stratégies et à des opérations hybrides par des acteurs étatiques et non étatiques dans le voisinage immédiat et plus éloigné de l'UE nécessite de prendre rapidement les mesures qui s'imposent afin de prévenir et de contrer les menaces hybrides qui pèsent sur l'Union et ses États membres, ainsi que sur les partenaires. Le Conseil insiste sur la nécessité de mobiliser les instruments de l'UE à cette fin, conformément aux conclusions du Conseil européen de juin 2015 et aux conclusions du Conseil sur la PSDC de mai 2015, tout en reconnaissant la responsabilité première qui incombe aux États membres en matière de sécurité et de défense et en tenant compte des travaux pertinents en cours qui concernent à la fois les politiques intérieures et extérieures.

2. Dans ce contexte, le Conseil se félicite de la communication conjointe sur la lutte contre les menaces hybrides et le renforcement de la résilience de l'UE et de ses États membres ainsi que des partenaires. Il invite les instances compétentes du Conseil, l'Agence européenne de défense et les autres organismes concernés à analyser, en temps utile et de manière cohérente, les actions proposées, dans le respect des procédures respectives et des compétences des États membres, de la Commission et de la haute représentante, garantissant une approche intersectorielle et un suivi approprié. Le Conseil invite également les États membres à envisager de mettre en place un centre d'excellence européen.

3. Le Conseil se félicite que la haute représentante ait l'intention de créer une cellule de fusion de l'UE contre les menaces hybrides et souligne les contributions que la PSDC pourrait apporter à la lutte contre les menaces hybrides et la nécessité d'une coopération, d'une coordination et d'un dialogue plus étroits avec l'OTAN, dans le respect des principes d'inclusion et d'autonomie décisionnelle de chaque organisation, ainsi qu'avec les autres organisations partenaires.

4. Le Conseil invite la Commission et la haute représentante à présenter un rapport d'ici juillet 2017 afin d'évaluer les progrès accomplis."

Renforcer les capacités à l'appui de la sécurité et du développement

Le Conseil a discuté des actions de l'UE destinées à renforcer les capacités à l'appui de la sécurité et du développement et de donner ainsi aux pays partenaires les moyens de prévenir et de gérer les crises eux-mêmes.

La haute représentante a souligné le soutien politique qui a été exprimé aussi bien au sein du Conseil que de la Commission en faveur d'une proposition législative relative aux modalités de financement. Elle a demandé que les questions juridiques qui demeurent en suspens soient résolues dès que possible, de façon à ce que la proposition puisse être présentée.

La haute représentante a informé les ministres des progrès réalisés en ce qui concerne l'élaboration de cette politique, les projets concrets et les possibilités de financement. Une consultation publique, qui a été lancée le 1er avril 2016 et qui prendra fin le 27 mai 2016, devrait aboutir à une proposition législative traitant de ces questions. La haute représentante a également présenté son projet visant à créer un nouveau cadre stratégique à l'échelle de l'UE pour appuyer la réforme du secteur de la sécurité, comme l'avait demandé le Conseil des affaires étrangères en mai 2015.

La discussion qui a eu lieu au sein du Conseil s'est centrée sur le lien entre sécurité et développement et sur la question de savoir comment parvenir à une solution durable en ce qui concerne le secteur de la défense et le financement des équipements et des infrastructures dans les pays tiers.

Divers

* Afghanistan

Sous le point "Divers", la haute représentante a informé le Conseil que l'UE continuera de soutenir la police civile afghane au-delà de la fin de cette année.

Réunions en marge du Conseil

* Conseil d'association UE-Tunisie

[Communiqué conjoint de la haute représentante Federica Mogherini et du ministre des affaires étrangères tunisien Khemaies Jhinaoui.](http://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2016/04/18-fac-eu-tunisia/)

* Échange de vues avec le Haut-Commissaire colombien pour la paix en Colombie, Sergio Jaramillo

Le Conseil a entamé ses travaux par un échange de vues avec le Haut-Commissaire colombien pour la paix en Colombie, Sergio Jaramillo. L'envoyé spécial de l'Union européenne pour le processus de paix en Colombie, Eamon Gilmore, était également présent. Les États membres se sont engagés à soutenir résolument le processus de paix et ont souligné la nécessité de mettre en œuvre l'accord de paix afin de parvenir à une paix durable. Tous les États membres ont été invités à participer à un fonds fiduciaire de l'UE établi pour aider la Colombie dans sa transition vers la paix.

* Déjeuner

Pour le déjeuner, les ministres ont été rejoints par le Haut-Commissaire des Nations unies aux réfugiés, Filippo Grandi, pour une discussion concernant la crise des réfugiés et la crise migratoire.

* Dîner

Les ministres des affaires étrangères et les ministres de la défense ont pris part à un dîner informel conjoint pour débattre de la situation en Libye.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Instrument de soutien aux missions

Le Conseil a approuvé les conclusions suivantes:

"Il demeure essentiel de renforcer la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et d'en accroître l'efficacité dans l'environnement de sécurité actuel, qui est de plus en plus imprévisible et évolue de plus en plus rapidement. Rappelant ses conclusions sur la PSDC du 18 mai 2015, le Conseil salue les efforts déployés en vue de renforcer encore l'efficacité et la capacité de réaction du volet civil de la PSDC au travers de la création d'un instrument de soutien aux missions (ISM), destiné à améliorer la gestion, le déploiement rapide et l'efficacité des missions civiles de gestion de crise. L'ISM, dont la création sera le fruit d'une coordination entre la Commission et le service européen pour l'action extérieure, aura pour but d'apporter un soutien aux missions PSDC civiles et de renforcer l'efficacité, la flexibilité et les économies d'échelle dans le cadre de ces dernières.

Le Conseil souligne que la création de l'ISM s'inscrit dans un processus visant à faire avancer les travaux sur la définition d'un centre de services partagés. Les résultats que l'ISM devrait obtenir feront régulièrement l'objet de rapports au Conseil décrivant l'impact de l'ISM sur l'amélioration de l'efficacité des missions PSDC et les avantages financiers qui en découleront pour le budget de la PESC. Le Conseil réévaluera les performances de l'ISM et ses possibilités d'évolution ultérieure à l'issue d'une période maximale de deux ans."

Conseil des ministres ACP-UE

Le Conseil a approuvé l'ordre du jour de la 41e session du Conseil des ministres ACP-UE, qui se tiendra à Dakar (Sénégal) les 28 et 29 avril 2016.

Représentant spécial de l'Union européenne - Processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil a adopté une décision prorogeant le mandat de M. Fernando Gentilini en tant que représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Proche-Orient jusqu'au 28 février 2017. Son mandat devait expirer le 30 avril 2016.

Représentant spécial de l'Union européenne - Asie centrale

Le Conseil a adopté une décision prorogeant le mandat de M. Peter Burian en tant que représentant spécial de l'Union européenne pour l'Asie centrale jusqu'au 28 février 2017. Son mandat devait expirer le 30 avril 2016.

Accueil temporaire de certains Palestiniens

Le Conseil a adopté une décision prolongeant de 24 mois, à compter du 31 janvier 2016, la validité des permis nationaux d'entrée et de séjour délivrés par les États membres pour l'accueil temporaire de certains Palestiniens.

Sanctions à l'encontre de l'Iran

Le Conseil a adopté une décision complétant l'exposé des motifs relatif aux mesures restrictives qu'il a adoptées à l'encontre de Bank Saderat Iran.

Catalogue des forces 2015

Le Conseil a pris connaissance du catalogue des forces 2015 et de son supplément, approuvé par le Comité militaire de l'UE.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

EUTM République centrafricaine

Le Conseil a adopté une décision approuvant le lancement d'une mission militaire de formation en République centrafricaine (EUTM RCA) visant à contribuer à la réforme du secteur de la défense du pays.

La mission sera basée à Bangui et opérera pendant une période initiale de deux ans. Prenant le relais de la mission de conseil militaire de l'UE (EUMAM RCA), elle œuvrera à rendre les forces armées centrafricaines (FACA) modernes, efficaces, inclusives et démocratiquement responsables. Elle dispensera des conseils stratégiques au ministère de la défense, au personnel militaire et aux forces armées de la RCA, et contribuera à la formation des FACA.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](http://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2016/04/19-fac-eu-car-military-training/).  
Exercice UE de gestion de crise - MULTILAYER 2016

Le Conseil a approuvé les spécifications d'exercice pour l'exercice MULTILAYER 2016 de gestion de crise de l'UE, qui est consacré à la mobilisation de différents niveaux du système de réponse aux crises du SEAE et à leur interaction avec d'autres structures de réponses aux crises de l'UE.

AGRICULTURE

Produits laitiers - Plafonds pour l'achat de lait écrémé en poudre et de beurre

Le 15 avril, le Conseil a adopté, par la voie de la procédure écrite, un règlement doublant les limitations quantitatives actuellement applicables à l'achat de lait écrémé en poudre et de beurre dans le cadre des mécanismes d'intervention publique (doc. [*7801/16*](http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7801-2016-INIT/fr/pdf)).

La nouvelle mesure porte à 218 000 tonnes pour le lait écrémé en poudre et à 100 000 tonnes pour le beurre, les limitations quantitatives applicables à l'achat à prix fixe en 2016.

Le règlement, qui modifie le [règlement (UE) n° 1370/2013](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:346:0012:0019:FR:PDF), vise à aider le secteur du lait dans la situation difficile que connaît actuellement le marché.

Cette mesure fait partie d'un ensemble plus vaste de mesures de soutien en faveur des agriculteurs européens qui avait été annoncé lors de la session du Conseil "Agriculture" du 14 mars (doc. [*7611/16*](http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7611-2016-INIT/fr/pdf)).

Ce règlement est publié au [Journal officiel de l'UE du 19 avril](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2016.103.01.0003.01.ENG&toc=OJ:L:2016:103:TOC).